

LÉGISLATION

Organisation économique

(J.O.T. du 30 mars 1948). — Décret du 27 mars 1948 maintenant provisoirement en vigueur certaines dispositions relatives à l'organisation économique du pays en temps de guerre, prorogées par le décret du 24 avril 1947.

Dommages de guerre

(J.O.T. du 2 avril 1948). — Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 31 mars 1948 re-

latif aux règles générales de priorité pour la réparation des dommages de guerre.

Sociétés

(J.O.T. du 6 avril 1948). — Décret du 1^{er} avril 1948 fixant le statut des représentants de l'Etat auprès des sociétés et groupements dans lesquels il détient une participation en capital.

Mistelles et liqueurs

(J.O.T. du 6 avril 1948). — Décret

du 1^{er} avril 1948 relatif à l'attribution des licences de fabrication de mistelles et vins de liqueur.

Huiles et savons

(J.O.T. du 9 avril 1948). — Arrêté du Ministre du Commerce et de l'Artisanat du 24 mars 1948 modifiant l'arrêté du 14 janvier 1948, fixant le prix des huiles à savonnerie et des savons de la campagne oléicole 1947-1948.

Lait

(J.O.T. du 9 avril 1948). — Arrêté du Ministre de l'Agriculture du 8 avril 1948 fixant les prix de vente du lait frais.

Reconstruction

(J.O.T. du 13 avril 1948). — Décret du 8 avril 1948 approuvant les conventions conclues entre l'Etat Tunisien d'une part et le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, la Caisse Mutuelle de Crédit Agricole et la Caisse Foncière de Tunisie d'autre part, relatives aux facilités de crédit accordées aux sinistrés pour la réparation des immeubles et la reconstitution des exploitations agricoles endommagés ou partiellement détruits par faits de guerre.

Arboriculture

(J.O.T. du 16 avril 1948). — Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 14 avril 1948 portant application du décret du 1^{er} janvier 1948, relatif à l'attribution de prêts destinés à la création de plantations arbustives.

Salaires

(J.O.T. du 30 avril 1948). — Règle-

ment fixant les conditions de rémunération des employés des établissements bancaires (personnel non gradé).

(J.O.T. du 20 avril 1948). — Arrêté du Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale du 17 avril 1948 portant codification d'un règlement de salaires.

Grand Conseil

(J.O.T. du 24 avril 1948). — Décret du 24 avril 1948 supprimant le Conseil Supérieur de la Tunisie et abrogeant le décret du 17 novembre 1947.

(J.O.T. du 24 avril 1948). — Décret du 24 avril 1948 modifiant le décret du 15 septembre 1945 relatif au Grand Conseil de la Tunisie.

(J.O.T. du 24 avril 1948). — Décret du 24 avril 1948 portant convocation en session extraordinaire du Grand Conseil de la Tunisie.

Restaurants

(J.O.T. du 24 avril 1948). — Arrêté du Ministre du Commerce et de l'Artisanat du 19 avril 1948, modifiant l'arrêté du 20 novembre 1945 portant réglementation des restaurants.

Carburants et lubrifiants

(J.O.T. du 30 avril 1948). — Décret du 29 avril 1948 fixant la structure des prix de lubrifiants.

(J.O.T. du 30 avril 1948). — Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 29 avril 1948 fixant la marge brute appliquée aux lubrifiants.

(J.O.T. du 4 avril 1948). — Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 29 avril 1948 fixant les prix des carburants et combustibles liquides.